



Parc national du Mercantour

Appel à candidature

Offre d'emplois - Saisonniers Roya-Bevera « Surveillance-accueil-sensibilisation sur la zone protégée des gravures rupestres du Mont Bego- Merveilles & Fontanalba »

Poste:

emplois saisonniers basés à Tende (Alpes-Maritimes) sous l'autorité du Chef du Service Territorial Roya-Bevera.

La date limite de réception des candidatures par le Parc national est fixée au 25/03/2024.

Contexte: site des gravures rupestres du Mont Bego (secteur Fontanalba, secteur Merveilles)
Le site archéologique des gravures rupestres du Mont Bego protège environ 4000 roches, portant plus de 40 000 gravures rupestres protégées et réparties sur environ 15 km².
Le site, en Zone Cœur du Parc National, est classé Monument Historique (1989). Il fait l'objet d'une réglementation spécifique prise par arrêté du directeur du Parc National du Mercantour (2013). La fréquentation du site, concentrée pendant la période estivale s'élève à environ 40 000 personnes. Le Parc National du Mercantour participe à la protection du site et des gravures par un dispositif de surveillance déployé en renfort des agents permanents sur la période de juin à septembre, par le recrutement de renforts saisonniers.

Missions et activités: Ces agents saisonniers ont pour mission :

- d'assurer l'accueil du public en informant sur la réglementation en vigueur, sur le site, sur la découverte des gravures, sur le Parc National du Mercantour, sur les visites guidées, etc.;
- de veiller au respect des réglementations relatives au site, notamment sur la non-circulation des personnes dans la zone réglementée, sur l'usage des bâtons ferrés, sur la protection des gravures etc.;
- de vérifier que toute personne qui accompagne hors des sentiers autorisés soit détentrice de l'Agrément Merveilles (autorisation individuelle délivrée par le Parc permettant l'accès, la circulation et le stationnement dans la zone réglementée des gravures rupestres des Merveilles et Fontanalba);
- d'assurer une présence quotidienne et une surveillance sur le site, en maintenant toujours le lien radio avec les autres surveillants et agents permanents du parc;
- de veiller à la propreté et à l'entretien du refuge de service;
- d'indiquer chaque jour sur le cahier de transmission toute information utile (fréquentation du site, éventuels avertissements aux visiteurs, observations naturalistes...)

Compétences & savoir-être :

- qualité d'écoute et de pédagogie, aisance relationnelle avec tous types de publics;
- sensibilité et/ou connaissance du milieu de montagne;
- sensibilité et/ou connaissance des patrimoines archéologiques, culturels et naturels;
- sensibilité à la protection et à la valorisation de ces patrimoines;
- capacité à travailler en binôme et au sein d'une équipe, en rendant compte et en intégrant les informations du collectif de travail;
- capacité de vie en site isolé et en collectivité;
- respect d'autrui, des biens mis à disposition par le Parc National du Mercantour (refuges, matériel, vêtements, radios...) et des procédures de travail;
- autonomie, capacité d'adaptation et sens de l'organisation;

- capacité et appétence pour le déplacement estival en montagne;
- la connaissance des territoires concernés serait un atout;
- permis de conduire recommandé;
- diplôme de secourisme bienvenu.

Conditions d'exercice de la mission :

- sur la base horaire de 35 h par semaine soit 40 heures par périodes de 8 jours réparties habituellement sur 4 jours de travail / 3 jours de repos;
- généralement en binôme pour les périodes de juillet et août;
- les agents portent les vêtements Parc National mis à disposition, de manière visible et claire, pendant l'exercice de leurs missions. Ces effets sont rendus en fin de mission au Parc National;
- les agents sont hébergés, pour les jours de travail, dans les refuges de service présents sur les 2 sites des Merveilles et de Fontanalba; l'hébergement implique un couchage en dortoir et une vie en site isolé et en collectivité;
- pour les jours de repos hebdomadaires, le logement est à la charge de chaque agent;
- les agents se rendent sur leur lieu de travail par leurs propres moyens motorisés (véhicule personnel, transports en commun) puis à pied (entre 2h et 3h de marche depuis le lac des Mesces/Casterino) pour leur prise de poste;
- le Parc National du Mercantour assure l'acheminement des affaires personnelles (nourriture, équipements personnels) des agents par des portages par ânes/véhicule tout-terrain, en début et milieu de mois;
- l'organisation des équipes et du planning est à la discrétion du Parc National du Mercantour.

Disponibilité souhaitée:

- **plusieurs postes à pourvoir du 1er juin 2024 au 30 septembre 2024;**
- durée de la mission d'un à 4 mois maximum.
- la plupart des postes sont à pourvoir pour 2 mois en juillet+août.

Rémunération:

- la rémunération des agents comporte :
 - une rémunération indiciaire;
 - une indemnité compensatrice mensuelle de congés payés qui représente 1/10ème du salaire brut;
 - le supplément familial de traitement, le cas échéant;
 - sauf exception, la rémunération indiciaire brute sera de 1952 € (correspondant à l'indice majoré 366, indemnité CP comprise);
 - les agents qui, dans le cadre de leurs obligations de service normal, sont amenés à travailler le dimanche ou les jours fériés bénéficient d'une indemnité prévue dans leur contrat d'embauche (38,12€/jour).

Modalités de dépôt des candidatures:

Adresser, avant le **25/03/2024 (terme de rigueur)** :

- une lettre de motivation, mentionnant le/les mois d'emploi souhaités;
- un curriculum vitae;

prioritairement par courriel à :

florent.chapelut@mercantour-parcnational.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

M. Florent CHAPELUT, Adjoint au chef du Service Territorial Roya-Bevera,
florent.chapelut@mercantour-parcnational.fr

Parc National du Mercantour
Service territorial Roya-Bevera
103, avenue du 16 septembre 1947
06430 Tende
Tél. 04 93 04 67 00